



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 30181

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'étude qui paraîtra prochainement dans la revue de l'American cancer society indiquant que l'utilisation de l'encens est associée à une augmentation significative du risque de cancer des voies respiratoires. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son opinion sur cette étude et les mesures qu'elle compte prendre pour prévenir des risques éventuels causés par l'encens.

Texte de la réponse

Des chercheurs danois ont publié dans le journal de la Société américaine de cancer les résultats d'une étude montrant que la combustion d'encens composé de matières végétales mélangées à des huiles et ou à des hydrocarbures aromatiques, polycycliques, carbonyles et benzène, pourrait être cancérigène. Pour ce faire, ils ont étudié les associations entre l'exposition à la fumée d'encens et l'ensemble des cancers des voies respiratoires dans une cohorte issue de la population chinoise de Singapour. Ainsi ces chercheurs ont suivi entre 1993 et 1998 une cohorte constituée d'un échantillon aléatoire de 61 320 personnes âgées de 45 à 74 ans, indemnes de cancer au début de l'étude. Leur alimentation, condition et mode de vie ont été suivis pendant cinq ans. Ils ont dénombré 325 personnes souffrant de cancers des voies respiratoires supérieures et 825 malades atteints de cancers pulmonaires. Selon cette étude, le fait de respirer fréquemment de l'encens (plus de dix ans d'utilisation pour les malades de la cohorte) multiplie à long terme par 1,8 le risque de cancer épidermoïde - et celui-là seulement - dans l'ensemble de l'appareil respiratoire. Le risque est similaire pour les voies aériennes supérieures et pour les poumons. L'augmentation du risque est proportionnelle à la durée et à l'intensité de l'exposition, pendant la journée ou la soirée. L'utilisation de l'encens en France est beaucoup moins fréquente que chez les Chinois de Singapour et tous les encens n'ont pas le même pouvoir de nocivité. Ces études internationales nécessitent donc d'être consolidées, notamment par l'étude de la nocivité de l'encens en fonction des différentes compositions et des durées d'exposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30181

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7719

Réponse publiée le : 30 décembre 2008, page 11365